

RAPPORT d'ACTIVITE

-

ANNEE 2021

Table des matières

1. Préambule	1
2. Fonctionnement interne du fonds.....	6
3. Rapports du fonds avec les tiers	6
4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants	7
5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation.....	7
6. Compte d'emploi des ressources.....	7

1. Préambule

Au cours de l'année 2021, la famille ROLLAND, représentée par Yann et Marie-France ROLLAND, et leurs trois enfants, Chloé, Céline et Donatien, ont choisi de fonder le fonds de dotation SUPERBLOOM afin d'incarner leurs valeurs au sein d'une aventure philanthropique partagée, centrée sur l'éducation alternative et les femmes en situation de précarité.

Le siège social du fonds est 18 rue Rousselet – 75007 Paris. Ce fonds de dotation, auquel Yann ROLLAND fait donation, en accord avec sa famille, d'une part significative de ses titres dans le Groupe CETIH, devient ainsi le principal actionnaire, stable et de référence, d'une ETI française. Ses moyens, et en priorité les dividendes dont il bénéficiera, lui permettent de se projeter dans une action philanthropique à long terme.

Ainsi, la famille ROLLAND souhaite contribuer, à sa mesure et en priorité en France, à une action positive et durable en faveur du bien commun.

Le Fonds de dotation a pour dénomination : “**SUPERBLOOM**”. A des fins de communication, le Fonds de dotation pourra également utiliser la dénomination « SUPERBLOOM » et son slogan : « *Fonds Rolland pour l'éducation à la vie* ».

Le Fonds de dotation SUPERBLOOM a pour objet d'initier, de co-construire, de soutenir et d'accompagner des projets d'intérêt général, dans les domaines de l'éducation et des femmes en situation de précarité, notamment à travers des actions favorisant également le lien à la nature. Il s'attachera notamment à repérer des initiatives exemplaires dont il accompagnera l'essaimage.

Pour la réalisation de son objet, le Fonds s'intéressera en particulier aux innovations et alternatives éducatives, qui favorisent les talents individuels, dans un esprit de coopération plus que de compétition. Il encouragera des projets qui permettent l'épanouissement personnel, l'apprentissage de la citoyenneté, de la laïcité, sensibilisent à la place de la sexualité, et qui intègrent la prise en compte des défis sociaux et environnementaux du XXI^e siècle, dans une approche locale et écosystémique.

Le Fonds soutiendra également des projets d'intérêt général en faveur des femmes en situation de précarité, pour les aider dans leur parcours de vie face à différentes épreuves, quelles qu'en soient les raisons (économiques, affectives, culturelles, de santé, de handicap...). Il encouragera des innovations en faveur du respect des femmes, de l'égalité homme-femme, et de l'épanouissement des femmes dans la société.

Les sujets d'éducation et de soutien aux femmes en situation de précarité pourront donner lieu à des initiatives croisées voire communes. Dans ces deux domaines, SUPERBLOOM favorisera l'essaimage de projets d'intérêt général exemplaires, ayant prouvé la pertinence et la durabilité de leur modèle, sur le plan économique, social et environnemental.

D'une manière générale, afin de réaliser son objet, le Fonds pourra notamment :

- financer, favoriser et gérer toute œuvre participant à son objet ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général et collectivités publiques dans leurs missions conformes à l'objet social du Fonds de dotation ;
- prêter, louer et mettre à disposition des moyens techniques et humains dans le cadre de projets conformes à son objet, qu'il gère directement ou qu'il finance ;
- le cas échéant, acquérir, gérer et mettre à disposition un patrimoine mobilier et immobilier nécessaire, directement ou indirectement, à la réalisation de son objet ;
- sensibiliser le grand public aux actions menées et soutenues par le Fonds, par l'organisation de colloques, conférences, réunions ou formations par exemple, en vue de favoriser le développement de ses activités ;
- mettre en place toute communication (revue, site Internet, etc.) visant à promouvoir son objet et, plus généralement, les organismes qu'il soutient.

L'exercice social du Fonds de dotation commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice du Fonds est **d'une durée de 7 mois du 21 mai 2021 au 31 décembre 2021**.

Le Cabinet GUILLET BOUJU, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Dominique GUILLET en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, ont été désigné pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de du Conseil d'Administration appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Depuis le dépôt des statuts du Fonds à l'été 2021, la famille ROLLAND s'est immergée dans le champ philanthropique avec l'aide du cabinet de conseil, Prophil, dont la mission est d'accompagner des familles et des entrepreneurs dans leurs projets en faveur du bien commun. Prophil a ainsi organisé différentes rencontres et voyages d'études pour permettre à la famille ROLLAND de découvrir des

initiatives et acteurs inspirants en lien avec l'objet social de SUPERBLOOM - l'objectif étant de préciser le type de projets que la famille veut soutenir ou initier, ses critères de sélection et son mode opératoire.

LEX Île de France 23 et 24 septembre 2021	LEX Sud-Ouest 23 et 24 novembre 2021	LEX Paris 2 décembre 2021
		

*LEX – Learning Expedition

Descriptifs des associations rencontrées au cours de la LEX des 23 et 24 septembre 2021 en Île de France

- La Maison des Femmes** de Saint-Denis est un lieu de prise en charge unique des femmes en difficulté ou victimes de violences. Rattachée à l'hôpital Delafontaine, elle propose une prise en charge pluridisciplinaire de proximité, avec un guichet unique. Elle a été créée en juillet 2016 par la Dr Ghada Hatem. L'objectif est d'apporter une aide concrète et complète aux femmes en difficulté en Seine-Saint-Denis, dans le Val d'Oise, les Hauts-de-Seine et à Paris. Elle intervient aussi dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la santé publique. Entre 50 et 80 femmes passent chaque jour la porte du centre pour recevoir une aide et se reconstruire, tant physiquement que psychologiquement et plus de 15 000 consultations par an sont réalisées.
- Fleurs de Cocagne, devenue Le Chemin des Fleurs** en 2022 a été créée en 2014 et est installée sur une ancienne exploitation horticole à Avrainville. L'association est une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E) dont l'objectif quotidien est d'aider des personnes à se reconstruire au travers d'un travail noble et valorisant qu'est la culture des fleurs.
- Meet My Mama (MMM)** est une entreprise sociale qui s'est créée en 2018 pour permettre à des femmes venues des quatre coins et passionnées par la cuisine, les « Mamas », de pouvoir vivre de leur passion et s'affirmer comme des rôles-modèles pour la société. Pour répondre à cette mission, Meet My Mama a développé un modèle entrepreneurial hybride alliant une entreprise qui propose un service de traiteur du monde et une association qui permet aux femmes réfugiées ou issues de l'immigration de bénéficier d'un parcours d'insertion valorisant et révélant leurs talents culinaires.
- Sport dans la Ville** a été créée en 1998 et assure la mise en place et l'encadrement de centres sportifs dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ensemble des programmes mis en place par Sport dans la Ville dans les 51 centres sportifs permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de nombreux jeunes âgés de 6 à 25 ans. Afin de rétablir l'égalité des chances dans les quartiers et permettre le développement personnel de chaque jeune, Sport dans la Ville a créé différents programmes : Sport et Découverte, L dans la Ville, Job dans la Ville et Entrepreneurs dans la Ville. Sport dans la Ville est la principale Association d'insertion par le sport en France.
- La Source** est une "école nouvelle" privée, non confessionnelle, sous contrat d'association avec l'État et à vocation expérimentale. Située à Meudon, elle a construit ses méthodes pédagogiques

sur des principes d'éducation qui placent l'élève au centre de la formation dans une perspective d'apprentissage de la vie sociale et de développement personnel.

- **Le réseau des Ecoles de la Transition Ecologique – ETRE** est une association qui fédère les écoles ETRE au niveau national et les accompagne dans leur développement. Les écoles ETRE sont des organismes de formation qui sensibilisent et forment des jeunes éloignés de l'emploi (décrochage scolaire, réorientation, primo-arrivants) âgés de 16 à 25 ans aux métiers de la transition écologique : éco construction, agriculture urbaine, réparation de vélos, ENR, économie circulaire, etc. Les principes pédagogiques fondamentaux de l'école sont l'apprentissage par le faire (ateliers et chantiers collectifs), la rencontre de professionnels, et l'accompagnement personnalisé de chaque jeune accueilli.e. Tout au long de leur formation, les jeunes éveillent également leur conscience éco-citoyenne. Le réseau national des écoles ETRE regroupe à ce jour 8 écoles actives.

Descriptifs des associations rencontrées au cours de la LEX des 23 et 24 novembre dans le Sud Ouest

- **La Maison d'ella** à Bordeaux est un lieu sécurisé et bienveillant où des salariés et des bénévoles, soignants, travailleurs sociaux, accompagnants sont rassemblés en un seul lieu pour **soutenir les femmes victimes de violences**. Cette équipe multiprofessionnelle permet un accompagnement global, en s'appuyant sur le rythme et les ressources de la femme, afin de **permettre une meilleure prise en charge du psychotraumatisme**.
- **Femmes de Papier** a été créée en 2005 à Saint Gaudens par un groupe de femmes du Comminges, avec comme objectif premier la lutte contre l'isolement des femmes en milieu rural, en leur proposant des ateliers ou temps collectifs et la lutte contre les violences conjugales en accompagnant individuellement des femmes qui en sont victimes. L'association travaille également sur la prévention et la sensibilisation des partenaires, du grand public, d'un public jeune (temps périscolaire, scolaire, centre social), sur les violences faites aux femmes et sur le combat à mener pour l'égalité Femmes/Hommes.
- **L'association SAME (Still a meal)**, à Bordeaux, collecte les invendus de fruits et légumes que la Banque Alimentaire ne peut pas distribuer sous forme d'aide alimentaire. SAME les revalorise en petits plats faits-maison pour proposer de bons déjeuners, variés, et végétariens tous les midis. Les plats sont ensuite livrés à domicile, ou au bureau, pour le déjeuner. Cette activité permet de proposer des parcours d'insertion à des mères isolées accueillies en foyer maternel. Elles bénéficient d'un CDI, d'un accompagnement technique, et d'un accompagnement socioprofessionnel pour lever leurs principaux freins à l'insertion.
- **La Prairie** est un établissement scolaire laïque et associatif au cœur de Toulouse. De la maternelle au collège, l'établissement est sous contrat avec l'état, ce qui implique le respect des programmes et des orientations ministérielles. L'AEN La Prairie (Association d'Éducation Nouvelle) a pour but de rechercher et promouvoir le développement des méthodes d'enseignement d'éducation nouvelle et de gérer le fonctionnement de l'établissement. L'établissement accueille environ 550 élèves répartis en 8 classes au collège et 12 classes en élémentaire.
- **Montessori International Bordeaux** se nomme à présent *l'International School 33*. Créée en 2014, c'est un établissement hors contrat dont la mission est d'accompagner ses élèves de la maternelle au lycée dans le respect des valeurs et de la pédagogie élaborées par Maria

Montessori, des programmes de l'Education Nationale, et de l'enseignement des langues en immersion dès la maternelle.

Descriptifs des associations rencontrées au cours de la LEX du 2 décembre à Paris

- **Rejoué** donne une seconde vie aux jouets grâce au travail de femmes et d'hommes accompagnés vers l'emploi durable et l'inclusion sociale. Les jouets, jeux et livres sont collectés principalement auprès des citoyens ou au sein des entreprises. Ils sont ensuite triés selon les normes de sécurité, testés, complétés et nettoyés écologiquement puis vendus à petits prix (50 % du neuf) aux professionnel·les de l'enfance, aux familles ou offerts à des enfants qui en ont besoin grâce au soutien d'entreprises partenaires. Ce travail minutieux est réalisé par des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à qui l'association propose un emploi et un accompagnement socioprofessionnel adapté. Chaque salarié·e lors de son passage chez Rejoué acquiert des compétences transférables, construit son projet professionnel, réalise des formations et stages et est accompagné sur la résolution de ses problématiques sociales.
- **Live for Good**, association créée en 2015 qui accompagne les jeunes de tous horizons à la découverte de l'entrepreneuriat social et solidaire à travers trois programmes : Entrepreneur for Good, Génération Impact et le Prix Gabriel, Live for Good.

Évènements significatifs post-clôture :

Depuis la clôture de l'exercice 2021, les évènements significatifs suivants sont à noter :

- la Famille ROLLAND a continué à rencontrer des associations et acteurs inspirants en lien avec l'objet social de SUPERBLOOM. Au global, depuis la création de SUPERBLOOM, la famille ROLLAND a rencontré 27 associations.



- Recrutement en février 2022 d'une déléguée générale, Hortense VOURC'H dans le cadre d'un CDI à temps partiel (3 jours par semaine). La déléguée générale a été recrutée afin d'assurer le fonctionnement courant de l'ensemble des activités philanthropiques et administratives du fonds de dotation, sous la supervision des membres du conseil d'Administration représenté par le Président auquel elle rend compte régulièrement. La déléguée générale dispose d'un bureau au sein d'un espace de co-working à la Cantine Numérique à Nantes - 40 Rue la Tour d'Auvergne.

2. Fonctionnement interne du fonds

2.1 Conseil d'administration

Le fonds de dotation est administré par un Conseil d'administration composé de deux collèges :

- Le **collège des Fondateurs**, composé par la famille ROLLAND, représentée par Yann et Marie-France ROLLAND, et leurs trois enfants, Chloé, Céline et Donatien. Les membres du collège des Fondateurs siègent au Conseil d'administration pour une durée indéterminée.
- Le **collège des personnalités qualifiées**, composé d'un à trois membres personnes physiques indépendantes, choisies en raison de leur compétence de nature à favoriser les activités du fonds. Les personnalités qualifiées sont désignées par le collège des Fondateurs. Bruno HUG DE LARAUZE est statutairement désigné comme premier membre du collège des personnalités qualifiées, pour un mandat transitoire de sept (7) ans jusqu'au 1^{er} juillet 2028.

Le premier Président du Fonds est Yann ROLLAND, pour un mandat de sept (7) ans, expirant le 1^{er} juillet 2028. Le premier Vice-président du Fonds est Bruno HUG DE LARAUZE pour la même durée.

Le conseil d'administration s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2021, le **11 juin** avec l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte d'un don manuel de titres et pouvoir pour signature d'un pacte adjoint ;
- Participation du fonds à l'opération de réduction de capital de la SAS Rolland Holding ;
- Approbation d'un apport et d'une cession de titres composant la dotation ;
- Frais de constitution du fonds.

2.2 Comité consultatif

Conformément à la loi, le Fonds de dotation doit désigner un Comité consultatif d'investissement auprès du Conseil d'administration, composé d'un minimum de deux personnalités qualifiées extérieures au Conseil d'administration, nommées par ce dernier sur proposition du Président.

Le mandat des membres du Comité consultatif d'investissement est de trois (3) ans, renouvelable. Il peut cependant y être mis fin à tout moment, selon les mêmes formes que celles qui ont présidé à leur nomination.

Le Comité consultatif est chargé de faire des propositions de politique de placements et d'en assurer le suivi. Pour mener à bien sa mission, il peut réaliser le cas échéant des études et des expertises.

Ses attributions, son organisation et ses règles de fonctionnement seront fixées par la délibération du Conseil d'administration instituant le Comité consultatif d'investissement, ou, le cas échéant, par le règlement intérieur.

A la clôture de l'exercice 2021, le Comité consultatif d'investissement n'a pas encore été désigné par le Fonds de dotation mais le Président s'engage à régulariser la situation avant la clôture du prochain exercice, à savoir avant le 31 décembre 2022.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Au cours de l'exercice 2021 et compte tenu de sa création récente, le Fonds de dotation n'a pas entrepris d'action de communication particulière afin de se faire connaître par le public. Cependant au cours de l'exercice 2021, son président Yann ROLLAND a participé à différentes conférences et colloques pour

notamment promouvoir le modèle des fondations actionnaires. Le 1^{er} juillet 2021, Yann ROLLAND a ainsi témoigné lors de tables rondes organisées par Prophyl dont le thème était « "Fondations actionnaires et investisseurs : un intérêt commun ?" ». Yann Rolland a également participé à un groupe de travail organisé par l'IFA (Institut Français des Administrateurs).

Yann Rolland est membre de la communauté De Facto « Dynamique européenne en faveur des fondations actionnaires », développée et animée par Prophyl, qui fédère des entreprises pionnières et des experts européens afin de promouvoir le développement des Fondations actionnaires en France.

3.2 Liste des partenaires du fonds

Au cours de l'exercice 2021, le Fonds de dotation n'a pas signé de partenariat spécifique.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Au cours de l'exercice 2021, le Fonds de dotation n'a pas mené d'actions de prospection de donateurs.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Au cours de l'exercice 2021, le Fonds de dotation n'a pas mené d'actions d'intérêt général.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

Au cours de l'exercice 2021, le Fonds de dotation n'a pas redistribué de fonds auprès de personne morale.

6. Compte d'emploi des ressources

Au cours de l'exercice 2021, le Fonds de dotation n'a pas fait appel à la générosité publique.